



Accessibilité Universelle

5.5 HALL D'ENTRÉE ET CORRIDOR

HALL D'ENTRÉE

Généralités

- Comptoir d'accueil visible et accessible depuis la porte d'entrée et correspondant aux normes d'accessibilité;
- Visage de la personne préposée bien éclairé. Éviter le contre-jour;
- Salle d'attente où la localisation de sièges permet de bien voir la personne préposée;
- Tableau d'information visible et accessible depuis la porte d'entrée en l'absence d'un comptoir d'accueil;
- Corridor commun d'une largeur minimale de 1800 mm;
- Équipements de contrôle :
 - a) Choisir des équipements pouvant être facilement utilisés par les personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
 - b) Favoriser l'utilisation d'équipements de communication bidirectionnelle visuelle et sonore (exemple : affichages, haut-parleurs) des planchers;
 - c) Installer des plaques d'ouvre-portes automatiques à 915 mm du plancher;
 - d) Installer les boutons des équipements idéalement à une hauteur de 1050 mm (à 1200 mm maximum);
 - e) Prévoir la localisation des équipements à 300 mm minimum d'un coin de mur ou d'un mur perpendiculaire;
 - f) Privilégier les équipements pouvant être actionnés d'une seule main.
- Équipements de service :
 - a) Boîtes aux lettres : section inférieure des boîtes aux lettres à 800 mm du plancher. Prendre entente avec Postes Canada et le propriétaire de l'immeuble pour faciliter l'accès des personnes en fauteuil roulant aux boîtes aux lettres les plus basses.

Sécurité fonctionnelle

- Privilégier un revêtement plancher à surface dure, antidérapante et sans reflet;
- Prévoir un éclairage dirigé, uniforme et continu sur les équipements : 300 lux minimum (hall et corridor), 700 lux minimum (comptoir);
- Éviter les éclairages naturels ou artificiels éblouissants ou les surfaces réfléchissantes;
- Prévenir l'éblouissement en contrôlant les effets de contre-jour;
- Proscrire les obstacles en saillie dépassant 100 mm;
- Prévoir des mains courantes dans les corridors à 915 mm du plancher;
- Prévoir des portes en alcôve pour les ouvertures sur le corridor;
- Prévoir des miroirs convexes permettant une meilleure visibilité dans les endroits où le champ visuel risque d'être obstrué;
- Prévoir des alarmes incendie sonores munies d'un système visuel de type « gyrophare » ou « stroboscope »;
- Munir les portes et les murs vitrés de bandes ou de motifs horizontaux et contrastants, situés entre 900 et 1 500 mm du plancher.

COMPTOIR

Généralités [CCQ, 3.8.3.14 1]

Tous les comptoirs de service au public de plus de 2 mètres de longueur doivent avoir au moins une section sans obstacles.

Hauteur [CCQ, 3.8.3.14 2), [CSA 4.6.1.2]

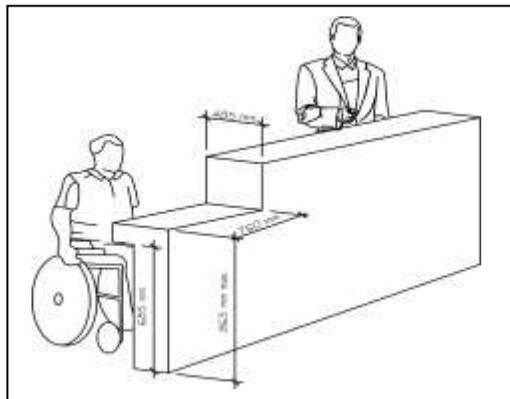
La surface doit être à 865 mm maximum au-dessus du sol. Idéalement située entre 730 et 860 mm au-dessus du sol.

Idéalement située entre 730 mm et 860 mm au-dessus du sol.

Dégagement sous un comptoir [CCQ, 3.8.3.14 3)], [CSA 4.6.1.3] devant servir de plan de travail doit avoir au moins:

- a) 760 mm de largeur;
- b) 685 mm de hauteur; et
- c) 485 mm de profondeur.

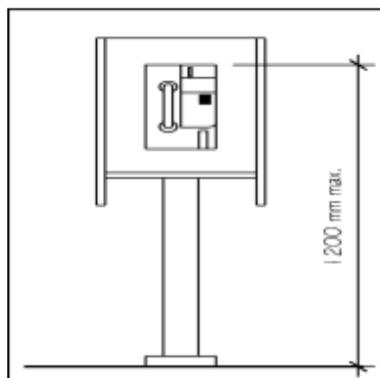
Garder un accès d'une largeur minimale de 865 mm ainsi qu'une surface de travail adéquate (aire de plancher et hauteur du comptoir) à l'arrière du comptoir pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'y travailler.



COMPTOIR DE TÉLÉPHONE [CCQ, 3.8.3.15], [CSA 4.5.2]

Comptoir fixe pour téléphone public:

- Surface horizontale de 305 mm de profondeur;
- Dégagement de 250 x 250 mm au-dessus du comptoir pour y déposer un système ATS;
- Situé à au plus 865 mm au-dessus du sol, idéalement entre 680 mm et 730 mm;
- Combiné et fente à monnaie à 1200 mm maximum du sol;
- Certains téléphones sont conçus pour offrir un service aux personnes ayant une déficience auditive;
- Privilégiez les téléphones avec gros caractères.



ACCESSOIRES

- Installez la manette de paiement direct à proximité du comptoir, de façon à ce que la personne puisse la saisir elle-même;
- Si un crayon est disponible pour la clientèle, installez-le à proximité de la partie abaissée;
- Installez une chaise à proximité, à la disposition des personnes à mobilité réduite;
- Pour les comptoirs d'accueil et de renseignement, un appareil d'amplification de la voix (Pocket talker) peut avantageusement être utilisé avec les personnes ayant une déficience auditive. Affichez le pictogramme pour signaler que vous offrez ce service;
- Si une vitre sépare le client de l'employé, y installer une bande autocollante contrastante. Prévoir également un espace sécuritaire pour glisser les documents sans se blesser les mains;
- Dans le cas de rénovation, où le comptoir doit être aménagé mais que la structure ne le permet pas, une alternative consiste à installer une tablette rétractable permettant à l'utilisateur d'accéder à une surface de travail avec un dégagement pour les genoux;
- Comme mesure temporaire, il est également possible de mettre à la disposition de la clientèle, une planche à clip permettant d'écrire.

FONTAINE [CCQ, 3.8.3.16], [CSA 4.2]

- Accès libre d'au moins 750 x 1 200 mm devant l'appareil;
- Dégagement: largeur 750 mm, profondeur 200 mm, hauteur 680 mm;
- Encastrée ou placée de façon à ne pas empiéter sur la voie piétonnière. Les fontaines qui font saillie dans un corridor et présentent un dégagement de 680 mm de hauteur sous l'appareil doivent être protégées par un pare-obstacle;
- Gicleur à une hauteur maximum de 915 mm, idéalement de 750 à 900 mm du sol;
- Robinet d'accès facile, manœuvrable d'une seule main et ne nécessitant pas de torsion du poignet et une force supérieure à 22 N;
- Deux fontaines de hauteur différente sont très commodes autant pour les adultes et les enfants que les personnes en fauteuil roulant.

Liens :

<http://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

http://www.ville.quebec.qc.ca/accessibilite/docs/acces_Fiche4.pdf